



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le jeudi 16 avril 2020 à 11 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers
Benoit Voyer
Yvan Barrette

SONT PRÉSENTS EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

MM. les conseillers
Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Autorisation en vue de la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA)
 - 1.2 Engagement d'un directeur du Service des incendies
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Aucun
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-04-115 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINT-RAYMOND (FISA)

Attendu que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire par décret;

Attendu que le gouvernement du Québec a ordonné de réduire au minimum, à compter du 25 mars, et ce, jusqu'au 4 mai 2020, l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires;

Attendu que le 24 mars 2020, la Ville a établi un plan d'action et déterminé les services essentiels de la Ville;

Attendu que le 24 mars 2020, la Ville a dressé la liste des postes non prioritaires et procédé à des mises à pied temporaires;

Attendu que les personnes mises à pied se sont vu offrir par la Ville le choix de liquider leurs soldes de congés et de vacances, avant de recevoir leur préavis de fin d'emploi;

Attendu que les parties souhaitent limiter les impacts négatifs de la perte de travail temporaire des employés;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la lettre d'entente 2020-02 laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-04-116 ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

Attendu que M. Jean-Claude Paquet, directeur du Service des incendies, quittera son poste pour la retraite le 31 mai prochain;

Attendu le concours d'emploi en vue du remplacement de M. Paquet;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE M. Cédric Plamondon soit engagé à titre de directeur du Service des incendies, et que sa date d'entrée en fonction soit fixée au lundi 4 mai 2020. M. Plamondon se voit accorder l'échelon 1 de la classe d'emploi 4.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus aux conditions de travail des cadres de la Ville de Saint-Raymond et du contrat de travail à être signé.

QUE le maire et M. le conseiller Yvan Barrette soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, ledit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

La séance extraordinaire du conseil devant avoir lieu à huis clos dû à la situation actuelle liée à la COVID-19, la période de questions n'a pas été tenue.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 11 h 30.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & & & &